



Quel est l'historique de cet enjeu et quelles sont ses répercussions sur les Premières Nations?

Le Secteur des langues et de l'apprentissage (le Secteur) continue d'axer ses efforts sur la mise en œuvre complète de la *Loi sur les langues autochtones* (la *Loi*) du gouvernement fédéral, qui a reçu la sanction royale en juin 2019, après des décennies de plaidoyer de la part des Premières Nations de l'ensemble du pays.

L'Assemblée des Premières Nations (APN) est membre du Comité directeur conjoint de la mise en œuvre (CDCM) avec des représentants de la Direction des langues autochtones (DLA) du ministère du Patrimoine canadien (MPC), de l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) et du Ralliement national des Métis (RNM). Le récent travail d'élaboration conjointe du CDCM était centré sur l'établissement d'un nouveau modèle de financement des langues autochtones basé sur des distinctions, qui visait à garantir un financement adéquat, durable et à long terme de tous les efforts de revitalisation menés par les Autochtones.

Quelle a été l'influence des récentes activités de sensibilisation de l'APN dans ce

Le budget fédéral de 2019 avait prévu 333,7 millions de dollars sur cinq ans et 115,7 millions de dollars chaque année par la suite. Le budget de 2021 avait proposé 275 millions de dollars supplémentaires sur cinq ans, à partir de 2021-2022, pour soutenir la récupération, la préservation et la revitalisation des langues autochtones et pour mettre en œuvre la *Loi*. Bien qu'il s'agisse d'augmentations importantes, ces nouveaux investissements n'ont pas été suffisants pour répondre à la demande. De plus, le financement prévu pour 2023-2024 et les années suivantes est bloqué. Le MPC doit élaborer et faire approuver par le Conseil du Trésor un modèle de financement des langues autochtones fondé sur des distinctions afin de débloquent le financement des langues à partir de 2023-2024 et de façon continue.

Il existe un écart important entre le financement demandé par les Premières Nations et le montant fourni par l'intermédiaire d'un financement limité du MPC fondé sur des propositions. Pour 2021-2022, les Premières Nations ont demandé 70,9 millions de dollars. On estime que seulement 48,3 millions de dollars sont disponibles pour les Premières Nations pour 2021-2022, ce qui signifie un manque de 22,6 millions de dollars. L'APN continue de plaider pour un financement adéquat, durable et à long terme pour la revitalisation des langues des Premières Nations.

Conformément à la résolution 10/2021, *Soutien à l'élaboration conjointe d'un nouveau modèle de financement des langues autochtones fondé sur les distinctions*, l'APN a travaillé



COMPTE RENDU DE SECTEUR DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL – SECTEUR DES LANGUES ET DE L'APPRENTISSAGE ENJEU : LANGUES DES PREMIÈRES NATIONS Juillet 2022

avec le Comité technique sur les langues (CTC), le Comité des Chefs sur les langues (CCL) et les Premières Nations à l'élaboration d'un nouveau modèle de financement des langues des Premières Nations dans le but d'améliorer l'octroi d'un financement aux Premières Nations et aux organisations des Premières Nations. En janvier-février 2022, l'APN a tenu des séances régionales de mobilisation auprès des Premières Nations afin de parfaire l'élaboration du modèle de financement. Une nouvelle analyse des coûts a été réalisée pour augmenter les chances de réussite d'une demande d'augmentation du financement. Le Secteur a également organisé un forum sur les langues les 2 et 3 mars 2022 afin de recueillir d'autres commentaires des Premières Nations.

Quelle direction espérons-nous prendre à l'avenir?

Chaque gouvernement des Premières Nations possède le droit constitutionnel et inhérent d'assurer l'avenir, d'entretenir et de développer sa propre langue et sa propre culture. Les Premières Nations doivent diriger le rétablissement, la récupération, la revitalisation, le maintien et la normalisation de leurs langues. Des structures doivent être prévues pour aider les Premières Nations à réaliser leur vision et leurs objectifs dans le domaine des langues. Les Premières Nations s'attendent à juste titre à participer aux décisions relatives à l'allocation de fonds. Le Secteur continuera de plaider en faveur d'un financement qui répond aux besoins des Premières Nations, des spécialistes des langues des Premières Nations et des défenseurs de la langue qui mènent la revitalisation des langues.

Un modèle de financement des langues des Premières Nations sera présenté aux Premières Nations-en-assemblée pendant l'Assemblée générale annuelle (juillet 2022) pour :

- s'assurer que le financement du budget de 2019 sera débloqué pour 2023-2024 et les années suivantes (115,7 millions de dollars par an pour tous les groupes fondés sur des distinctions et le Bureau du commissariat aux langues autochtones). Sans l'approbation du modèle de financement, aucuns fonds ne seront versés par l'intermédiaire du volet Langues autochtones du Programme des langues et cultures autochtones;
- demander un financement plus important dans le budget pour soutenir les langues des Premières Nations, soit 14 milliards de dollars sur dix ans, puis 3,6 milliards de dollars pour l'année d'échéance de 2032, un montant qui sera augmenté chaque année par la suite;
- passer d'un financement accordé par l'approche actuelle, qui est basée sur des propositions, à un financement programmatique permanent, qui ne doit pas être



demandé, et à des ententes de financement;

- effectuer un premier examen triennal du modèle de financement, puis des examens subséquents selon la décision des Premières Nations, afin d'apporter des ajustements au modèle de financement, s'il y a lieu;
- recommander de nouveaux facteurs, qui sont appuyés par les Premières Nations, pour contribuer à l'élaboration d'une formule d'allocation régionale révisée et garantir l'équité dans les allocations de fonds de toutes les régions.

Le Secteur travaillera diligemment en collaboration avec le MPC pour s'assurer que la mise en œuvre du modèle de financement correspond aux points de vue et aux priorités des Premières Nations.